

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 13 juin 2016, à 20h00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Normand Martineau, district 6

Monsieur Yannick Thibeault, district 4 est absent

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

16-06R-191 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

16-06R-192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

16-06R-193 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Comptes rendus de divers comités internes
- Certificat de tenue de registre – Règlement 920-16

16-06R-194 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 431 849.10 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

16-06R-195 ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de mai 2016 et totalisant un montant de 1 414 234.82 \$.

M. Normand Martineau vote contre

ADOPTÉE

16-06R-196 CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail et le Syndicat des employés et employées de service section local 800 des cols bleus ont négocié le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente de principe;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la nouvelle entente ont été dûment présentées aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de relations de travail à l'effet d'autoriser la signature de ladite entente;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine la convention collective négociée entre le syndicat des cols bleus et la municipalité de Sainte-Julienne pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020 et autorise le maire, la directrice générale et le Comité de relations de travail à signer ladite convention.

ADOPTÉE

**16-06R-197 REFINANCEMENT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT -
ADJUDICATION**

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins de Montcalm** pour son emprunt par billets en date du 21 juin 2016 au montant de 1 584 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 567-02, 715-07, 708-07, 714-07, 732-08, 857-12 et 898-14. Ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

75 000 \$	2.09 %	21 juin 2017
76 000 \$	2.09 %	21 juin 2018
77 000 \$	2.09 %	21 juin 2019
79 000 \$	2.09 %	21 juin 2020
1 277 000 \$	2.09 %	21 juin 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

**16-06R-198 REFINANCEMENT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT – COURTE
ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Julienne souhaite emprunter par billet un montant total de 1 584 000 \$

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
567-02	19 300 \$
715-07	84 900 \$
708-07	31 100 \$
714-07	382 200 \$
732-08	256 675 \$
857-12	392 856 \$
898-14	416 969 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 584 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 567-02, 715-07, 708-07, 714-07, 732-08, 857-12 et 898-14 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 juin 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	75 000 \$
2018	76 000 \$
2019	77 000 \$
2020	79 000 \$
2021	80 000 \$ (à payer en 2021)
2021	1 197 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Julienne émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 567 02, 715 07, 708 07, 714 07, 732 08, 857 12 et 898 14, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

16-06R-199 ENTENTE DE FILTRAGE – SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut assurer la sécurité de la clientèle vulnérable en prévenant et en diminuant les risques;

CONSIDÉRANT QUE tout employeur ou organisme qui offre des services auprès de personne vulnérable peut se prévaloir d'une entente de filtrage auprès de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet il y a lieu de nommer un responsable et un substitut qui sera chargé d'identifier les activités et les candidats nécessitant du filtrage;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- Désigne Nathalie Girard, directrice générale adjointe, à titre de représentante de la Municipalité, pour accomplir les fonctions reliées aux demandes de filtrage;
- Désigne France Landry, directrice générale, à titre de substitut;
- Désigne France Landry, directrice générale, à titre de représentante de la municipalité pour signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

16-06R-200 COMITÉ DE SÉLECTION – APPEL D'OFFRES PROCUREUR

CONSIDÉRANT le désir du conseil d'obtenir des soumissions pour des services juridiques qu'il pourrait rencontrer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prévaloir de temps à autre, de services juridiques dans différents domaines de ses compétences;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, il y a lieu à procéder à des appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour services professionnels à exercice exclusif doivent être évaluées avec un système de pondération (grille d'évaluation), conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, le conseil doit nommer un comité de sélection responsable de l'analyse desdites soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- Le conseil mandate la directrice générale à procéder aux appels d'offres de services juridiques selon les prescriptions du code municipal en matière de services professionnels à exercice exclusif ;
- Le conseil nomme les personnes suivantes membres du comité de sélection en vue de l'analyse des soumissions déposées dans le cadre de chacun des appels d'offres, à savoir :
 - France Landry, directrice générale
 - Nathalie Girard, directrice générale adjointe
 - Katty Dupras, chef division finances

ADOPTÉE

16-06R-201 SUBVENTION – TOITURE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la toiture de l'église paroissiale sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QU' une campagne de financement «Un toit pour moi» a lieu présentement;

CONSIDÉRANT QU' une série d'activités et d'évènements ont été organisés pour amasser de l'argent;

CONDIDÉRANT QU' il y a un manque à gagner d'un peu plus de 95 000 \$ dollars;

CONSIDÉRANT le désir du conseil d'offrir un soutien financier pour le bâtiment patrimonial;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil contribue à la campagne de financement pour le projet de réfection de la toiture de l'église de Sainte-Julienne et autorise un versement de 10 000 \$ d'une subvention dans le cadre du programme de rénovation du noyau villageois.

ADOPTÉE

16-06R-202 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec offre un *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne doit remplir un formulaire de demande de subvention et soumettre une description des travaux sujets à ladite subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* pour des travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur 2 kilomètres de la montée St-François.

ADOPTÉE

16-06R-203 BÉNÉVOLES À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles contribuent à la réussite de la bibliothèque Gisèle-Paré;

CONSIDÉRANT QUE ces bénévoles ont accès à des biens municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que le conseil entérine le nom des bénévoles permanents;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- Reconnait la liste suivante comme étant le nom des personnes bénévoles impliquées au sein de la bibliothèque Gisèle-Paré:
 - Claude Blain
 - Clermont Picher
 - Micheline Redmond
 - Annie Gadoury
 - Mireille Benson
 - Joseph Seeman
 - Lise Demers
 - Johanne Veillet
 - Mélodie D'Astous
- Autorise la directrice générale adjointe, sous réserve d'en informer le comité plénier, de permettre l'ajout de personnes bénévoles au cours de l'année pour répondre aux besoins de la bibliothèque.

ADOPTÉE

16-06R-204 CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS DOUBLE

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une subvention pour la construction d'un terrain de tennis double dans le parc des 4 vents au montant de 123 474.32 \$ représentant 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus du projet sont d'environ 275 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une autorisation de principe;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il est nécessaire de mandater une firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis et de la surveillance;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Beaudoin Hurens;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme Beaudoin Hurens pour les services professionnels requis pour la construction d'un terrain de tennis double dans le parc 4 Vents pour un montant de 21 400 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que proposé dans son offre de service du 2 juin 2016.

ADOPTÉE

16-06R-205 CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé l'animation du Camp de jour à la firme AES Division GVL suite à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres prévoient un paiement mensuel des services reçus;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise s'engage à fournir hebdomadairement la liste des participants au Camp de jour et du service de garde;

CONSIDÉRANT QU' un paiement mensuel retarderait le versement à l'entreprise, l'obligeant à avancer des sommes importantes pour le paiement des animateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services culturels et récréatifs à l'effet qu'un rapport hebdomadaire assurerait un meilleur suivi;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fait partie de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à déroger à l'article 5.3 de l'appel d'offres qui prévoit un paiement mensuel à l'adjudicataire payable les jours suivants la séance ordinaire;
- QUE la directrice des services culturels et récréatifs dépose une demande de paiement détaillée et vérifiée en regard du nombre de participants, tant au Camp de jour qu'au service de garde et ce, aux deux semaines;
- QUE la chef de division Finances soit autorisée à émettre un chèque à la firme AES Division GVL sur présentation des documents approuvés par la directrice des services culturels et récréatifs à l'effet que le rapport déposé correspond bien aux nombres d'inscription.

ADOPTÉE

16-06R-206 FERMETURE DE RUES – FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise un événement pour la fête nationale au coeur du village de Sainte-Julienne le jeudi 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la fermeture de certaines rues pour réaliser cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- décrète la fermeture totale ou partielle entre le 23 juin 9h00 et le 24 juin 01h00 des rues ci-dessous énumérées :
 - Rue Cartier sur une distance comprise entre chemin du Gouvernement et la rue Albert;
 - rue Victoria, entre la rue Napoléon et la rue Saint-Louis;
 - rue Sainte-Julienne (en entier);
 - rue Saint-Louis (en entier).
- assure la mise en place d'issues et de détours d'urgence, en conséquence;
- mandate la directrice des services culturels et récréatifs à informer le ministère des Transports du Québec et la Sûreté du Québec des fermetures ci-devant.

ADOPTÉE

16-06R-207 COMMANDITE EXPO RIVE NORD

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Expo Rive-Nord tient sa foire agricole sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a déposé une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QU' une telle commandite assure la visibilité de la municipalité dans l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE des argents ont été prévus à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de loisirs, sports, culture, famille et événements spéciaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de commandite au montant de 5 000.00 \$ pour l'organisation du souper méchoui qui sera tenu samedi le 2 juillet 2016 dans le cadre de l'Expo Rive-Nord et en autorise le versement.

ADOPTÉE

16-06R-208

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DIAP@SON

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fait un appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'autonomie de la bibliothèque Gisèle-Paré, la Municipalité désire se prévaloir de ce programme d'achats de livres et périodiques;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des Services culturels et récréatifs à déposer et à signer une demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité sur le système Diap@son relativement à l'achat de livres et de périodiques pour l'année 2015 et le dépôt d'une demande d'aide au projet 2016.

ADOPTÉE

16-06R-209

ÉCLAIRAGE AU DEL – CERTIFICAT DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 15-01R-027, le conseil a octroyé le contrat de travaux d'éclairage urbain DEL sur le réseau routier à Énergère Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Énergère Inc. a procédé aux travaux conformément aux dispositions du devis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retenu une somme de 10 % jusqu'à l'acceptation définitive des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 29 071\$ a bien été déposée en fidéicommiss selon les prescriptions contractuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n^o. 3 déposée par Denis Thivierge de la firme CIMA+;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement final d'un montant de 38 031.92 \$, plus les taxes applicables, à Énergère Inc., conformément au certificat de paiement n° 3 déposé par Denis Thivierge ingénieur pour la firme CIMA+.

ADOPTÉE

16-06R-210 PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE (ÉTUDIANT)

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un étudiant pour agir à titre de préposé à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le Comité fondateur intermunicipal recommande l'embauche de Louis Grégoire pour agir à ce titre, selon l'horaire prévu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'accord d'une subvention pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre du programme Emplois d'été Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise, conformément à l'orientation du Comité fondateur intermunicipal, l'embauche de Louis Grégoire au poste d'étudiant préposé à l'Écocentre, selon l'horaire préétabli par le Comité.

ADOPTÉE

16-06R-211 LIMITE DE VITESSE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT le désir du conseil qu'une réduction de vitesse soit appliquée sur la route 125 au nord du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit en continuité avec plusieurs résolutions qui ont été acheminées au ministère des Transports, de la mobilité Durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) depuis 2010;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre a eu lieu le 14 avril dernier aux bureaux du ministère des Transports, de la mobilité Durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET a procédé au cours des derniers mois à une révision complète des vitesses affichées sur la route 125 entre le noyau villageois et l'intersection de la route 337 menant à la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE réduire la limite de vitesse permettra de réduire l'inconfort des usagers riverains à s'insérer sur la route 125;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET a déposé, le 3 mai 2016, une proposition de réduction de limite de vitesse sur la 125 à la satisfaction de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la nouvelle proposition de modifications des vitesses suivantes :

- Allonger de 430 m la zone de 50 km/h au nord du noyau villageois en la prolongeant jusqu'à la rue Josée;
- Afficher à 70 km/h la section de la route 125 située entre les rues Josée et Rosario.

ADOPTÉE

16-06R-212 TRAVAUX ~ RUE VICTORIA

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la rue Victoria font partie de la programmation TECQ et sont entièrement subventionnés par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un règlement d'emprunt 932-16 pour couvrir le financement de ces travaux dont la subvention est versée sur vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de l'approbation dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux est estimé à 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du développement du territoire et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la rue Victoria afin de permettre le début des travaux dès l'approbation dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 16-05X-178, a appliqué, conformément aux dispositions de l'article 936.0.1. du Code municipal, un système de pondération et d'évaluation pour l'analyse des différents aspects qualitatifs du soumissionnaire et nommé un comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 3 juin afin d'analyser les soumissions conformes reçues en fonction d'un système de pondération accepté par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres soit;

ENTREPRENEUR	MONTANT SOUMISSION (incluant taxes)
Généreux construction Inc.	758 829.25 \$
Sintra Inc. Lanaudière	796 949.21 \$
Jobert Inc.	840 018.85 \$
Excavation Marc Villeneuve	841 849.25 \$
9301-3845 Québec Inc.	864 802.28 \$
Raymond Bouchard Excavation Inc.	1 169 503.85 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le directeur du développement du territoire et des infrastructures à accorder, dès l'approbation du règlement 932-16, le contrat de réfection de la rue Victoria entre la rue Édouard et le chemin du Gouvernement au plus bas soumissionnaire conforme, soit Généreux Construction Inc. au montant de 659 995.00 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 3 juin 2016 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

QUE le conseil autorise également, selon les mêmes exigences, le directeur du développement du territoire et des infrastructures à mandater tous les professionnels ou autres nécessaires à la réalisation des travaux, conformément à l'estimation budgétaire déposée et aux procédures de dépenses prévues.

ADOPTÉE

16-06R-213 TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage (rapiéçage) ont été rendus nécessaires sur la montée Hamilton;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a évalué à une somme d'au plus 21 000 \$ pour la réfection de la chaussée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine les travaux de réfection de la chaussée exécutés par Latendresse Asphalte Inc. sur la montée Hamilton pour un montant maximum de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

16-06R-214 ACHAT D'ABRASIF

CONSIDÉRANT le besoin récurrent, pour la Municipalité, de s'approvisionner et d'acheter des abrasifs destinés à l'épandage dans les rues relevant de la responsabilité de la Municipalité et ce pour la période hivernale 2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'abrasif d'hiver auprès des entreprises Jean Denis Roy Inc. pour un montant maximum de 21 000\$ plus les taxes applicables et entérine les achats déjà effectués.

ADOPTÉE

16-06R-215 DEMANDE DE PPCMOI - FINALE

DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) 2016-0015 – FUTUR 1175, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 817-11 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 817-11 permet au conseil d'établir des conditions d'approbation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9338-2034 Québec Inc. a déposé un projet pour la construction d'une station-service, d'un dépanneur, d'un lave-auto et de deux restaurants dans la zone C-5;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 377 ne permet pas l'usage de station-service ou de construction de plus d'un bâtiment principal sur un même lot dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE cette demande peut faire l'objet d'une autorisation particulière en vertu du règlement 817-11;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en pareille matière;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de construction d'un tel projet permettra d'accroître l'offre de services du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'adoption d'un premier projet de résolution le 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'adoption d'un second projet de résolution le 30 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 31 mai 2016;
CONSIDÉRANT QUE le conseil doit procéder à l'adoption d'une résolution finale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- Le conseil adopte la présente résolution conformément aux dispositions du règlement 817-11 visant la délivrance des permis nécessaires à la compagnie 9338-2034 Québec Inc. pour permettre la construction de bâtiments sur le futur lot projeté composé des lots actuels 4 080 686, 4 080 687, 4 083 112, 2 539 059 et 2 539 060 éventuellement regroupé;
- La nature de ce projet particulier se résume ainsi :

Construction d'une station-service, d'un lave-auto, d'un dépanneur et de deux restaurants sur un même lot en zone C-5 le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-joint
- Le conseil exige le respect des conditions suivantes pour l'approbation du projet soit :
 - Les lots 4 080 686, 4 080 687, 4 083 112, 2 539 059 et 2 539 060 devront être acquis et regroupés sous un même numéro de lot;
 - Le projet devra respecter la bande de protection riveraine;
 - Un droit d'accès permanent devra être maintenu sur la continuité du lot actuel 4 083 112
 - Le promoteur devra procéder à la démolition de tous les bâtiments et accessoires actuellement érigés sur les lots précités;
 - Deux entrées charretières devront donner accès à la route 125;
 - Les enseignes devront faire l'objet d'une demande distincte dans le cadre du PIIA;
 - Le promoteur devra déposer une garantie financière de 50 000 \$ laquelle lui sera remboursée sur rapport écrit de la chef de division urbanisme à l'effet que celui-ci a rempli toutes et chacune des conditions de construction et d'implantation du projet;
 - L'aménagement du site (construction, pavage, aménagement du site) devra être complété au plus tard douze (12) mois suivant l'émission des permis requis.

ADOPTÉE

16-06R-216 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-0016 – 3040, RUE MARCEL

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2016-0016 pour le 3040, rue Marcel visant la construction d'un garage détaché de 68.52 m² au lieu de 58m² (règlement 377, article 84);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 24 mai 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2016-0016 pour le 3040, rue Marcel conditionnellement à ce qu'un mélange de feuillus et de conifères soit planté le long de la ligne arrière, vis-à-vis des deux garages, afin d'atténuer l'impact visuel.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT PROGRAMME DE REVITALISATION – NOYAU VILLAGEOIS

Madame Manon Desnoyers donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement 889-14 concernant le programme de revitalisation du noyau villageois afin de modifier l'étendue du secteur assujetti et l'usage des bâtiments admissibles. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONTRÔLE ANIMALIER

Monsieur Richard Desormiers donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement 804-11 et ses amendements concernant le contrôle animalier sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Julienne. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

16-06R-217 RÈGLEMENT 931-16 – TERRAIN ÉCOLE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

RÈGLEMENT N°931-16

**RÈGLEMENT NO 931-16 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DU
FUTUR LOT 5 914 835 ET UN EMPRUNT DE 320 000 \$ POUR
RÉALISER CET ACHAT ET AMENER LES RÉSEAUX D'UTILITÉ
PUBLIQUE AUX ABORDS DES TERRAINS**

- ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 16-04R-117 engageant la municipalité à céder, à titre gracieux, un terrain à la Commission scolaire des Samares dans le but d'y construire une école primaire;
- ATTENDU QUE selon les discussions tenues et les propositions d'emplacement proposées, la Commission scolaire a arrêté son choix sur un terrain de la rue du Domaine Malo;
- ATTENDU QUE la municipalité et la propriétaire du terrain ont, chacun de leur côté, fait procéder à l'évaluation dudit terrain;
- ATTENDU QUE l'évaluation déposée par PCG Carmon en date du 10 mai 2016 démontre une valeur marchande de 200 000 \$ tel qu'en fait foi le document signé par François Guertin joint aux présentes en annexe A;
- ATTENDU l'évaluation demandée par la propriétaire, démontrant une évaluation de 300 000 \$, document présenté au maire, à la directrice générale et à un conseiller;
- ATTENDU QUE la propriétaire a fait une offre de vente verbale de 300 000 \$;
- ATTENDU QUE le conseil a consenti à un prix médian établi à 250 000 \$ auquel la propriétaire dudit terrain a donné son accord verbal;
- ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux afin d'amener les services d'utilité publique (aqueduc et égout) sur une longueur d'environ 60.98 mètres pour permettre le raccordement de l'école;
- ATTENDU QUE la municipalité doit également déplacer une entrée d'eau sur le futur lot 5 914 834;

ATTENDU QUE pour réaliser cet achat et ces travaux, la Municipalité doit effectuer un emprunt pour en financer les coûts;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Monsieur Yannick Thibeault lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil décrète ce qui suit :

QUE le Règlement portant le numéro 931-16 intitulé «Règlement n° 931-16 décrétant l'acquisition du futur lot 5 914 835 et un emprunt de 320 000 \$ pour réaliser cet achat et amener les réseaux d'utilité publique aux abords des terrains» soit adopté et il est, par le présent règlement, décrété et statué comme suit

ARTICLE 1

Le préambule fait partie du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition du futur lot 5 914 835, tel que démontré au plan cadastral joint en annexe B et à effectuer des travaux permettant d'installer des entrées d'aqueduc et d'égout le long du terrain sur une distance d'environ 60.98 mètres et de déplacer les entrées d'eau et d'égout existante pour une dépense maximale de 320 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mme France Landry, directrice générale en date du 10 juin 2016 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 320 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 320 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention

ARTICLE 8

Le présent Règlement 931-16 entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Approbation du MAMOT :
Publié le :



François Picard, B.A.A., É.A.
François Guertin, B.A.A., É.A.
Normand Robert É.A.
Claude Dugas, T.P.
Simon Beauchemin, B.A.A., É.A.
Nicolas Saint-Cyr, B.A.A., É.A.

PCG CARMON
MONTRÉAL CARMON
207-1350, rue ~~Maurette~~ ^{MAURETTE}
Montréal (Québec) H4N 1H2
Téléphone : (514) 365-6664
Télécopieur: (514) 365-9271
info@pcgcarmon.com
SAINT-JÉRÔME
64, de Martigny Ouest,
St-Jérôme (Québec) J7Y 2Y9
Téléphone : (450) 530-2556

Le 10 mai 2016

Michel Moreau, T.P.

Directeur du développement du territoire et des infrastructures
Municipalité de Sainte-Julienne
1540, rue Albert – 2^e étage
Sainte-Julienne (QC) J0K 2T0

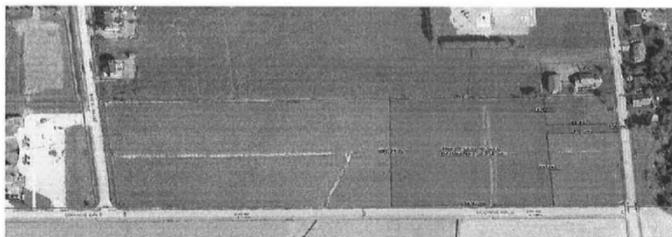
Objet : Lettre d'opinion – Opinion sur la valeur marchande au 04 mai 2016
Estimation de la valeur d'un terrain aux fins d'acquisition de gré à gré
Lot 4 599 946 Ptie, cadastre du Québec, rue du Domaine Malo, Ste-Julienne (Qc)
Propriété de Madame Micheline Redmond
N/Dossier : 16-01921

Monsieur,

Suite au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à l'analyse de la valeur marchande du terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 4 599 946 du cadastre du Québec, et ce pour des fins d'acquisition de gré à gré, en date du 4 mai 2016, date de l'obtention du mandat.

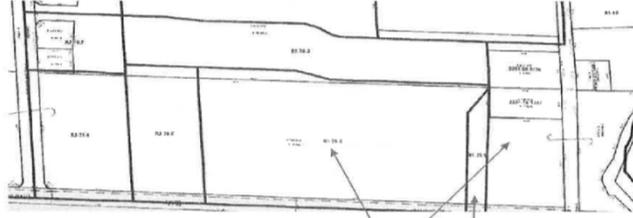
Selon les informations qui nous ont été fournies, nous considérons pour les fins de la présente opinion, que le terrain vise à être acquis de gré à gré et nous ne considérons aucun dommage pouvant être relié à une acquisition forcée.

Nous comprenons que le terrain sujet est une partie du lot 4 599 946 d'une superficie de 15 992,82m² et est constitué comme suit :



Le site dispose d'un accès aux infrastructures municipales par la rue Saint-Joseph d'une largeur de 9,27 mètres et d'un large front sur la rue du Domaine Malo de 139,62 mètres.

Le terrain est situé dans trois (3) zones d'usages relativement au règlement d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Julienne, comme le démontre le plan suivant :



Dans la zone R1-85 sont permis les usages suivants :

- Unifamiliale
- Parc
- Services connexes à l'agriculture
- Conservation

Les normes spécifiques sont les suivantes :

- Constructions isolées
- 1 à 2 étages

Soumis à PIIA

Dans les zones R1-70.1 et R1-70.4 sont permis les usages suivants :

- Unifamiliale
- Services, parcs, infrastructures et équipements

Les normes spécifiques sont les suivantes :

- Constructions isolées
- 1 à 2 étages

Plan d'aménagement d'ensemble

Soumis à PIIA

16-01921

PARCELLE 1



La parcelle de terrain avant d'une superficie approximative de 593 mètres carrés est accolée à des emplacements déjà développés, et est située dans la zone R1-85, nous considérons donc que sa valeur marchande doit être définie par comparaison avec des ventes d'emplacements résidentiels en front sur rue et prêts à construire. Vous trouverez à la page suivante les ventes concernées.

La bande de terrain concernée ampute la partie développable en front sur rue mais n'empêche pas la division et la création d'emplacements à construire. La valeur marchande se considère donc comme une partie de lot à construire, soit 25 \$/m². La valeur marchande de cette parcelle selon les mesures approximatives serait donc la suivante :

593 m² à 25,00 \$: 14 825 \$

Séance ordinaire du 13 juin 2016
Municipalité de Sainte-Julienne



VENTES D'EMPLACEMENTS

No	Date	#enr	Vendeur	Acheteur	Lots	Prix de vente	Superficie / mètre carré	Taux / mètre carré	Taux redressé / mètre carré	Situation	Remarques
Ventes d'emplacements résidentiels, Ste-Julienne											
1	2015-01-27	21318403	Fred Chano	Benoit Lamontagne	4 305 149	30 000,00 \$	3 000,00 m ²	10,00 \$	10,64 \$	Rue Pékan	Prix en dessous de l'évaluation (36 500\$), Fred Chano va construire, Non desservi
2	2015-03-06	21385509	Gaven Aspirot	Andrèanne Daviau	3 442 002	45 000,00 \$	3 125,60 m ²	14,40 \$	15,24 \$	Rue Marilyme	Non desservi
3	2015-04-09	21444984	Depta Grzegory	Julie Beaudoin	3 441 929	42 000,00 \$	4 031,40 m ²	10,42 \$	10,98 \$	Rue Julie	Non pavé, non desservi
4	2015-05-01	21497899	Maisons Usinées Cote Inc.	Paquette Sébastien	4 082 227	32 000,00 \$	1 741,60 m ²	18,37 \$	19,30 \$	Rue de l'Érable	Pavé, non desservi, évaluation 29 500\$
5	2015-05-13	21522715	Cusson Sarah	Thibodeau Lucien	4 081 849	36 500,00 \$	6 089,40 m ²	5,99 \$	6,29 \$	Rue Champs-boisées	Non pavé, non desservi
6	2015-05-29	21570046	Maisons Usinées Cote Inc.	Frèchette Sylvie	4 081 318	45 900,00 \$	1 548,10 m ²	29,65 \$	31,03 \$	Rue Monchamps	Non desservi
8	2015-07-13	21693923	Léssard Patrick	Paquin Diane	4 081 158	58 000,00 \$	3 011,50 m ²	19,26 \$	20,04 \$	Rue Pékan	Non desservi
9	2015-10-30	21934747	Maisons Usinées Cote Inc.	Bertrand Sylvie	4 081 320	45 900,00 \$	1 560,50 m ²	29,41 \$	30,16 \$	Rue Monchamps	Non desservi
10	2013-10-08	20314214	Maisons Usinées Cote Inc.	Rainville Michel	4 081 236	35 500,00 \$	1 607,80 m ²	22,08 \$	25,03 \$	Rue de l'Érable	Non desservi
11	2013-04-25	19884804	Maisons Usinées Cote Inc.	Depatie Gisele	4 082 202	39 000,00 \$	1 650,30 m ²	23,63 \$	27,39 \$	Mtee Bois-Soleil	Non desservi
12	2016-02-11	22124804	Louise Coulombe	Éric Duquette	4 081 413	50 000,00 \$	1 500,40 m ²	33,32 \$	33,70 \$	Rue Christian	Aqueduc
13	2016-02-11	22124304	Patrick Desroches	Joannie Fortier	4 606 405	39 000,00 \$	2 178,40 m ²	17,90 \$	18,10 \$	Rue du Hameau	Non desservi

16-01921



PARCELLE 2



La partie de terrain arrière d'une superficie approximative de 15 400 m² est une terre considérée comme « en vrac », c'est-à-dire qu'elle est vouée à être lotie et divisée en plusieurs emplacements résidentiels. Cette partie de terrain est majoritairement située dans la zone d'usage R1-70.4 mais aussi R1-70.1. Nous considérons que sa valeur marchande doit être définie par comparaison avec des ventes de terrains à lotir de superficies comparables et dont les usages permis et les normes de lotissement sont similaires.

Nous sommes d'opinion que le taux unitaire à appliquer à cette partie de lot serait de 12,00 \$/m² soit une valeur marchande de 184 800 \$. Cette valeur est principalement basée sur la vente 3 qui est la plus comparable, le développement est physiquement plus facile mais nous constatons que sa forme engendrera plus de perte lors du développement. Les autres ventes représentent des valeurs de terrains pour des développements à long terme, pour des terres boisées majoritairement. Le tableau des ventes est à la page suivante.

La valeur marchande de cette partie de lot est donc la suivante :

15400 m² à 12,00 \$/m² : 184 800 \$

16-01921

Séance ordinaire du 13 juin 2016
Municipalité de Sainte-Julienne



VENTES DE TERRES À DÉVELOPPER

No	Date	#ens	Vendeur	Acheteur	Lots	Prix de vente	Superficie / mètre carré	Taux / mètre carré	Taux redressé / mètre carré	Situation	Remarques
Ventes d'emplacements résidentiels, Ste-Julienne											
1	2016-02-15	22129203	Miron Poirier Développements Ltée	Aicha Labad	4 080 183	120 000,00 \$	186 718,30 m ²	0,64 \$	0,65 \$	Montée Hamilton	Sébilliers, potentiel développement à tris long terme.
2	2015-11-26	21991416	Construction Monette Inc.	Gestion A.F.M. Inc.	3448371, P10A, 4561554	120 000,00 \$	114 403,20 m ²	1,05 \$	1,05 \$	Voisin et St- Alphonse- Rodriguez	PARTIES LIÉES, comprend un emplacement prêt à construire et une terre à Terre en vrac déboisée, bord de l'eau (ruisseau), le développement nécessite moins d'aménagements que pour le sujet. Développement résidentiel prévu.
3	2015-08-05	21746652	Claude Poirin	BT Développement Immobilier Inc.	3 996 174	235 000,00 \$	21 078,70 m ²	11,15 \$	11,56 \$	Route 337	
4	2013-07-15	20124217	Groupe 3 AGS E.N.C. (Neveu)	T.T.G. Construction Inc	2 539 988	118 000,00 \$	62 500,20 m ²	1,89 \$	2,16 \$	Rue du parc	
5	2015-01-19	21304569	Alexandra Boulianne Simard	Lucie Montpetit	3 441 268	15 000,00 \$	14 712,00 m ²	1,02 \$	1,09 \$	5ème rang	Éloigné du sujet
6	2012-04-05	18949787	9093-8838 Québec Inc.	Denis Poitras et al	4 911 413	55 000,00 \$	52 462,10 m ²	1,05 \$	1,28 \$	Lot rue Goyer	
7	2012-04-04	18947853	9093-8838 Québec Inc.	Éric Dupras et al	4 911 414	40 000,00 \$	53 735,00 m ²	0,74 \$	0,91 \$	Lot rue Goyer	R1-40, terrain boisé, développement à plus long terme que le sujet
8											
9	2012-02-27	18859878	9093-8838 Québec Inc.	Michel Prévost et al	4 911 415	65 232,00 \$	54 008,70 m ²	1,21 \$	1,48 \$	Lot rue Goyer	
10	2012-02-23	18855668	Patrick Hétu et al	Construction Maleska Inc.	4 079 971	86 000,00 \$	55 485,00 m ²	1,55 \$	1,90 \$	Lot Chemin Langlais	R1-40, terrain boisé, développement à plus long terme que le sujet
11	2011-11-02	18603147	William Roach	Gestion Immoesp Inc.	4281384 (cadastéré après la vente)	105 000,00 \$	128 067,90 m ²	0,82 \$	1,02 \$	Place des Entreprises	Résidentiel sans services



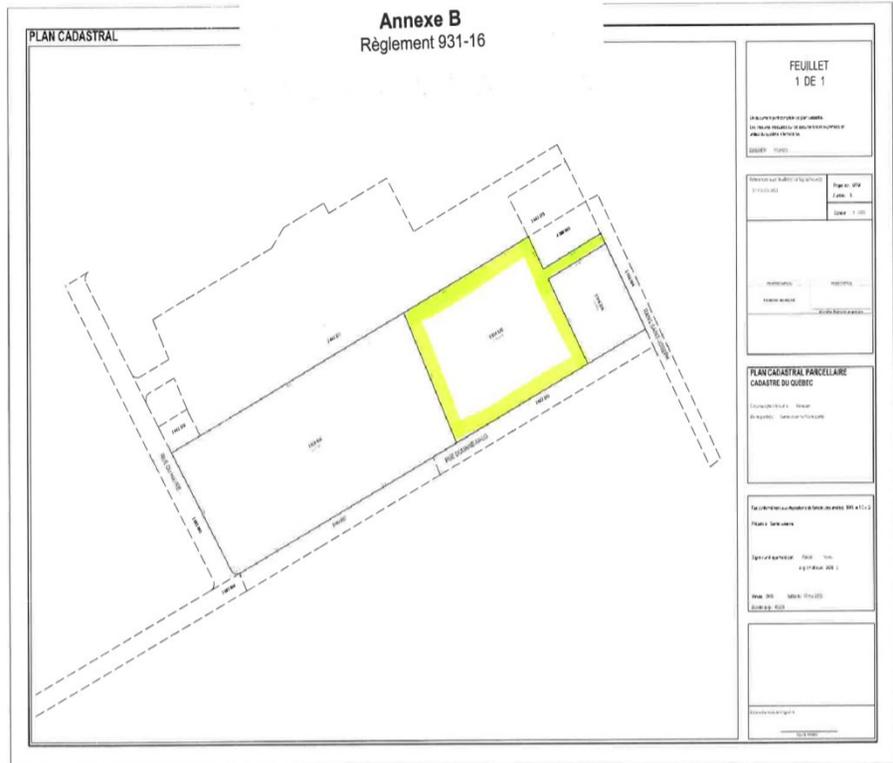
La valeur marchande totale de la partie de lot sujette est donc de 200 000 \$ (arrondi), cette valeur est basée sur notre observation du marché et sur l'usage optimal du terrain. Elle prend principalement en compte les éléments suivants :

- La parcelle avant de 593 m² est située sur un emplacement prêt à construire mais ne réduit pas les droits de construction.
- La partie arrière de 15 400 m² est développable à moyen terme, conformément au zonage et à l'environnement

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire pouvant vous être utile et vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PCG CARMON
Par :

2016-06-10
François Guertin, B.A.A., É.A.



2,00 BRANCHEMENT AQUEDOC EGOUT				
entrée de service ~ aqueduc	2	unité	800,00 \$	1 600,00 \$
Conduite	80	m. lin.	175,00 \$	14 000,00 \$
Vanne 200 mm	2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
Entrée de service ~ egout	2	unité	850,00 \$	1 700,00 \$
Conduite	80	m. lin.	250,00 \$	20 000,00 \$
			Sous-total 2,00	42 300,00 \$
3,00 REMISE EN ÉTAT DES LIEUX				
Fondation MG-20	30	tm	20,00 \$	600,00 \$
Rapiécage EB-14	10	tm	105,00 \$	1 050,00 \$
Rapiécage EB-10S	8	tm	100,00 \$	800,00 \$
Ponceau PEHD 375 mm	9	m. lin.	250,00 \$	2 250,00 \$
Sentier en criblure de pierre	95	tm	20,00 \$	1 900,00 \$
Géotextile 7609	200	m2	2,00 \$	400,00 \$
Ensemencement hydraulique	400	m2	3,00 \$	1 200,00 \$
Relocalisation d'un fossé de drainage		global		3 000,00 \$
			Sous-total 3,00	11 200,00 \$
4,00 SERVICES PROFESSIONNELS				
Frais d'arpentage et de lotissement	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Frais de notaire	1	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$
Évaluation du terrain	1	global	3 000,00 \$	3 000,00 \$
			Sous-total 4,00	6 500,00 \$
5,00 SOUS-TOTAL				
				310 000,00 \$
Taxes nettes sur s-total 2,00 à 4,00		4,99%	60 000,00 \$	2 992,50 \$
6,00 Total des travaux et acquisitions				
				312 992,50 \$
Frais de financement temporaire	3,00%		312 992,50 \$	7 007,50 \$
GRAND TOTAL DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT				320 000,00 \$

France Landry
France Landry
directrice générale

10 juin 2016
date

ADOPTÉE

16-06R-218 EMBAUCHE D'UN POMPIER À L'ESSAI – GARY MAILLOUX

CONSIDÉRANT les démissions des pompiers Réjean Robillard et Eric Pothel;

CONSIDÉRANT QU' il est important de conserver un effectif minimal pour assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gary Mailloux est un pompier expérimenté;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Gary Mailloux à titre de pompier à l'essai conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

16-06R-219 EMBAUCHE D'UN POMPIER À L'ESSAI – JÉRÉMIE BEAUDRY

CONSIDÉRANT les démissions des pompiers Réjean Robillard et Eric Pothel;

CONSIDÉRANT QU' il est important de conserver un effectif minimal pour assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Jérémie Beaudry;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Beaudry est inscrit pour une formation complète à l'Institut de Protection contre les incendies du Québec (IPIQ);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Jérémie Beaudry à titre de pompier à l'essai conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

16-06R-220 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-
trésorière